



Commune de **B E R T R A N G E**

## AVIS AU PUBLIC

Contact : *Hugo DEWAR*  
26 312 362

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté portant le n° 3/2026/0139/119 ces. du 17 septembre 2026 du Ministre ayant l'Environnement dans ses attributions, à savoir

la société **S.A. ENERGIE ET ENVIRONNEMENT**, au nom et pour le compte de la société **Ancien Ateliers Hary HAAGEN s.àr.l.** a déclaré la cessation d'activités d'une installation de sablage et d'un atelier mécanique à Bertrange, 31 rue de l'Industrie.

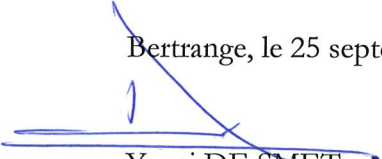
Aux termes de l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 un recours contre l'arrêté d'autorisation susmentionné est ouvert à tous les intéressés devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond.

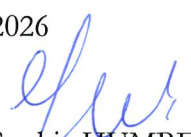
Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision. L'appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou au tableau du tribunal d'arrondissement à Diekirch.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 25 septembre 2026

  
Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
pour le Secrétaire empêché  
la Secrétaire adjointe

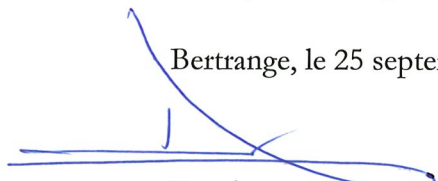
### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné, Bourgmestre de la commune de Bertrange, certifie que l'avis ci-dessus a été publié et affiché à partir de ce jour.



Commune de **B E R T R A N G E**

Bertrange, le 25 septembre 2026

  
Youri DE SMET  
Bourgmestre

  
Sophie HUMBERT  
pour le Secrétaire empêché  
la Secrétaire adjointe